



Le Plessis-Pâté

DECISION DU MAIRE N° D61--2025
PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS
CULTURELLES ET D'EVENTUELS AVENANTS AVEC L'ASSOCIATION
PETINELL'ARTE CONCERNANT LES INTERVENTIONS DE MADAME
ANN MOULIN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Le Maire du Plessis-Pâté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération 04 du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 délégrant au Maire ses pouvoirs en vertu de l'article L2122-22 et notamment pour passer des conventions,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour l'enseignement du chant, de l'expression corporelle, et des percussions corporelles

DECIDE

Article 1er : De signer un contrat avec l'association Petinell'arte sise 30 rue Vieille du Temple - 75004 Paris, représentée par Madame Allison CARMONT sa Présidente, dans le cadre des interventions de Madame Ann MOULIN à l'École Municipale de Musique et de Danse du Plessis-Pâté.

Article 2 : Que la convention est établie pour la période scolaire du 26 septembre 2025 au 30 juin 2025. Toute modification fera l'objet d'un avenant.

Article 3 : Que la facturation sera établie en début de trimestre par virement.

Article 4 : Que la commune versera à l'association, en contrepartie, et sur présentation de 3 factures, la somme globale de **13 200 €** (Treize mille deux cent euros).

Article 5 : Que cette décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Fait au Plessis-Pâté, le 10 septembre 2025

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:



Le Maire

Sylvain TANGUY

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2025

Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté - Tél : 01 60 85 59 00 - Fax : 01 60 85 59 09

Site : www.leplessispate.fr - Mail : mairie@leplessispate.fr

21_DA-091-219104940-20250910-D061_2025-A